



1. Exercice de la pêche :

L'ouverture est fixée le **samedi 09 / 03 / 2024 à 6h38.**

La pêche ne peut s'exercer plus d'une ½ h avant le lever du soleil, ni plus d'une ½ h après le coucher du soleil.

La fermeture est fixée le **dimanche 15 / 09 / 2024**

2. Mode de pêche

Elle est limitée aux cuissardes sans gêne pour les autres pêcheurs.

Pour la pêche aux appâts vivants comme le vers, les hameçons n° 3 sont obligatoires. Vous pouvez également écraser vos arpillons si vous souhaitez pêcher plus respectueusement.

Les lâchers de truites se feront le :

6 mars 30 kg de fario et 10 kg d'arc en ciel à Molinons et à Foissy

11 avril 30 kg de fario et 10 kg d'arc en ciel à Molinons et à Foissy

16 mai 30 kg de fario et 10 kg d'arc en ciel à Molinons et à Foissy

13 juin 30 kg de fario et 10 kg d'arc en ciel à Molinons et à Foissy + 1000 truitelles

Attention, la pêche est interdite du jeudi matin de chaque lâcher au vendredi inclus sous peine d'exclusion de la société.

Pour ceux qui le peuvent, rendez-vous pour chaque lâcher :

→ **à 7h00 à Foissy sur Vanne** sur le chemin qui descend à la Vanne au pied de la route qui mène aux Florales Vannoises.

→ **à 7h30 à Molinons** à la station d'épuration.

Dans tous les cas il faut respecter la réglementation nationale.

3. Taille des captures :

Salmonidés (truites) : Taille **30 cm.**

Brochets : Taille légale **60 cm, pour rappel** la remise à l'eau est obligatoire jusqu'à l'ouverture du 27 avril.

Autres espèces : Voir réglementation nationale

4. Limitation du nombre des captures :

Salmonidés : **5** pour le jour de l'ouverture et les jours de lâchés

: **3** pour le lendemain et les jours qui suivent

Autres espèces : Voir réglementation nationale

5. Garderie :

En cas d'infraction à la pêche : FDAAPPMA 89 au 03 86 51 03 44

En cas de pollution : OFB 03 86 55 09 43

6. Cotisations : Photo obligatoire sur tous les permis ou pièce d'identité

Majeurs : cotisation + timbres108€

Mineurs : de 12 à – de 18 ans au 01/01/2024 : cotisation + timbres28 €

Découverte : de 0 à – de 12 ans au 01/01/2024 : cotisation + timbres.....7€

Journalier : cotisation + timbres.....21,5 €

Hebdomadaire : valable 7 jours : cotisation + timbres.....35 €

Découverte Femme : Cotisation +timbres40 €

7. Dates d'entretien

Nettoyage des berges le 3 Mars à 8h30 à la station d'épuration de Molinons.

Nettoyage du lavoir à préciser en fonction de la pousse des algues.

RESPECTER LES PROPRIETES, LES CLOTURES, LES CULTURES, LES PANCARTES

Président

Vice-président

Trésorier

Secrétaire

P.MILESI

F. PROKOP

R.VAN DER HULST

F.CORNU

06 14 68 21 17

06 78 69 64 44

06 08 50 63 17

06 13 10 42 44

Pour toutes questions, contactez un membre du bureau.

Fait à Molinons le 16/02/ 2024

L'OBTENTION DU PERMIS SE REALISE SUR INTERNET : www.cartedepeche.fr